

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 27 FEVRIER 2025
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-01-07 – FINANCES (7.10) – TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

DATE DE CONVOCATION : 20 FEVRIER 2025

DATE DE PUBLICATION : 04 MARS 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

| | |
|--------------------------------------|---|
| <u>Etaient présents :</u> | FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine, PICARD Denis, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON Jean-François), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY Thierry), MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (départ à compter de la 2025.01.10), DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (ayant la suppléance de DEPAILLAT Bernard), MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel (ayant la procuration de CAULE Emeline à compter de la 2025.01.07), HEYOB Olivier (ayant la procuration de COLIN Xavier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANÉGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ERDEM Olivier), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie, SIMONIN Hervé (ayant la procuration de BONNIN Pierre), CAULE Emeline (départ à compter de la 2025.01.07), FAVRET Régis, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre. |
| <u>Etaient excusés :</u> | BONNIN Pierre, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, DEPAILLAT Bernard, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ASSFELD LAMAZE Christine, ERDEM Olivier, MANGEOT Etienne, GUYOT Gilles. |
| <u>Avis de procuration :</u> | 7 avis de procuration |
| <u>Avis de suppléance :</u> | 5 avis de suppléance |
| <u>Secrétaire de séance :</u> | WINIARSKI Patricia |
| <u>Nombre de présents :</u> | 60 présents du début à la 2025-01-06. 59 présents de la 2025-01-07 à la 2025-01-09. 58 présents de la 2025-01-10 à la fin. |
| <u>Nombre de votants :</u> | 66 votants du début à la 2025-01-09. 65 votants de la 2025-01-10 à la fin. |

La révision de la tarification proposée prend en considération plusieurs facteurs :

- L'ambition de faire pratiquer une activité physique régulière à un large public, qui parfois s'en est éloigné et de le fidéliser.
- La nécessité de faire rayonner l'établissement sur le territoire communautaire et au-delà face aux établissements récemment construits et en cours d'ouverture, et de retrouver une fréquentation « d'avant Covid »
- La détermination à tendre vers un équilibre budgétaire, tout en conservant une politique tarifaire attractive.

Pour cela des grands axes de modifications sont proposés :

- Modifications des programmes et suivis proposés par la maison sport santé Terres Toulouses avec un parcours de reprise pour le public qui a bénéficié d'un suivi Prescirmouv et un programme pour les usagers qui souhaitent débiter ou reprendre une activité physique. Un conventionnement avec le tissu associatif et les clubs locaux permettra à chacun de pouvoir découvrir et pratiquer une activité physique de manière régulière. La CC2T encouragera cette pratique et soutiendra financièrement les clubs et associations du territoire communautaire qui choisiront d'effectuer l'accompagnement des usagers vers une pratique d'activité physique de manière pérenne et autonome.

- La création d'une carte annuelle à « 150 entrées » à un tarif avantageux afin de fidéliser et capter de nouveaux pratiquants,

- le maintien de la gratuité pour les personnes porteuses d'un handicap, sur présentation de la carte mobilité inclusion.

- L'augmentation du tarif pour les -18 ans en vacances scolaires : tarif à 2 € (1.50 € depuis la délibération de novembre 2010)

- la proposition d'achat de lot de 10 et 50 fosses de plongées à un tarif intermédiaire au tarif unitaire et de lot de 100 fosses (actuellement seule l'acquisition d'une fosse à l'unité ou de 100 fosses est possible).

- l'annulation sans frais des cours collectif passe de 24h à 2h

Les autres tarifs subissent également une augmentation.

D'autres tarifs ont été créés selon les besoins exprimés ou les problèmes rencontrés (ex : dégradation de l'établissement et activités encadrées avec animation).

La grille tarifaire ci-après donne le détail de l'ensemble des tarifs.

TARIFS UNITAIRES

| <u>Intitulés</u> | Tarifs |
|---|---|
| Adulte valable 2 ans à partir de la date d'achat | 4,50 € (ancien tarif 4€) |
| Tarif réduit* : - Enfant jusqu'à 17 ans inclus hors vacances scolaires - Etudiants - 18-25 ans*** - Bénéficiaires d'allocation chômage, de l'ASS ou du RSA*** - Accompagnant une personne handicapée (limité à un accompagnant)** | 3.50 € (ancien tarif 3,20 €) |
| Enfant accompagné de moins de 4 ans | Gratuit |
| Personne handicapée** | Gratuit (maintien) |
| Enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaires* | 2 € (ancien tarif 1,50 €) |
| Retour des bons vacances enfants jusqu'à 17 ans inclus en vacances scolaire et dans le cadre de l'établissement d'une convention* | 2 € (ancien tarif 1,50 €) |
| CLSH -ASH en groupe* : - Enfant jusqu'à 17 ans - Accompagnants adultes (limités à 1 pour 5 enfants) - Réservation effectuée mais non venue | 2 € (ancien tarif 1,50 €) Gratuit (ancien tarif : 0 €) 10 € (nouveau tarif) |
| Soirée à Thème avec organisation d'animations Entrées réservées aux personnes âgées de plus de 16 ans, justificatif demandé à l'accueil*** | 7 € (ancien tarif 6,20 €) |
| Activité encadrée unitaire avec organisation d'animations Accompagnant d'une activité encadrée unitaire avec organisation d'animations : nouvel usager qui ne possède pas de carte d'activités encadrées (limité à un accompagnant) | 11 € (nouveau tarif) 7 € (nouveau tarif) |

* Validité le jour de l'achat (à défaut le tarif maximal sera appliqué)

** Uniquement sur présentation de la Carte Mobilité Inclusion

*** Uniquement sur présentation d'un justificatif et/ou d'une pièce identité, à l'accueil,

CARTES D'ABONNEMENT

| <u>Intitulés</u> | Tarifs |
|---|----------------------------|
| <u>CARTE DE 10 ENTREES :</u> Carte créditée de 10 entrées Carte nominative mais permettant l'accès à toutes autres personnes Nombre d'entrées simultanées limitées par le seuil du crédit Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance | 35 € (ancien tarif : 32 €) |
| <u>CARTE AU TEMPS PASSE DE 20H</u> Carte créditée de 20 heures Validité : 2 ans à compter de la première utilisation Report du solde si rechargement avant la date d'échéance Carte nominative. Utilisation par un seul utilisateur en même temps 15 minutes de déshabillage ne sont pas décomptées à chaque entrée | 60 € (ancien tarif : 52 €) |
| <u>CARTE ANNUELLE 150 entrées</u> 1 passage max par jour Validité : 1 an et 2 semaines à compter de la date d'achat Carte nominative. | 400 € (nouveau tarif) |

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

COURS COLLECTIFS

CARTES ACTIVITES ENCADREES :

Permet de participer sur réservation, à tous les cours collectifs proposés par le centre aquatique,
Réservation en ligne et/ou à l'accueil

Cartes valables 2 ans à partir de la date d'achat. Report du solde si rechargement avant la date d'échéance
Cours annulable sans frais jusqu'à 2h (ancienne délibération : 24h) avant le début de la séance (sinon carte débitée de la place réservée)

La carte est nominative et présentée le jour de la séance. Elle peut être prêtée mais la réservation se fait par le titulaire de la carte à l'aide de ses identifiants.

Nombre de places réservables au maximum par séance en simultanée : 4

Tarif incluant l'accès libre aux bassins 30 minutes avant le cours ou après la séance lorsque les horaires le permettent.

| <u>Intitulé</u> | Tarifs |
|-----------------|------------------------------|
| 40 activités | 310 € (ancien tarif : 296 €) |
| 20 activités | 175 € (ancien tarif : 164 €) |
| 10 activités | 95 € (ancien tarif : 90 €) |
| 4 activités | 40 € (ancien tarif : 37 €) |
| Cours à l'unité | 11 € (ancien tarif : 10 €) |

ECOLE DE NATATION (forfait annuel)

| <u>ECOLE DE NATATION</u> | Personne domiciliée sur le territoire de la CC2T ** | Personne extérieure à la CC2T |
|---|--|--------------------------------------|
| - Quotient familial inférieur à 700 | 100 € (ancien tarif : 90 €) | 230 € (ancien tarif : 200 €) |
| - Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus) | 135 € (ancien tarif : 120 €) | |
| - Quotient familial supérieur à 1 400 | 175 € (ancien tarif : 153 €) | |
| <p>Forfait pour une saison scolaire (septembre à juin). Sous réserve d'une place disponible dans un créneau du « niveau » de l'enfant, déterminé par l'équipe de MNS d'Ovive.</p> <p>Possibilité d'intégration en cours d'année au prorata des tarifs ci-dessus sur 10 mois. Tout mois commencé est dû dans son intégralité.</p> <p>Essai possible, jusqu'à la fin du mois en cours, pour les nouveaux adhérents uniquement. Le règlement d'un mois dès la première séance est, dans ce cas, obligatoire.</p> | | |

** : sur présentation d'un justificatif de domicile, ~~d'une pièce d'identité~~ et du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut de présentation, le tarif maximal est appliqué.

STAGES VACANCES

| <u>Intitulés</u> | Tarif par séance |
|--|----------------------------|
| Séance de 40 minutes durant les vacances dans le cadre de stage de 5 séances | 11 € (ancien tarif : 10 €) |

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250227-2025_01_07-

LOCATIONS

Location d'un couloir de 25 mètres ou d'un équivalent de 60 m² dans le bassin d'apprentissage ou le bassin ludique, pour un groupe et pour une durée de 40 minutes à une heure.
 Au-delà d'une heure, pour une même séance, tarif modulable par demi-heure au prorata du tarif horaire.
 L'effectif présent devra respecter la réglementation en vigueur et ne pourra jamais dépasser 16 personnes par couloir. Achat soumis à la signature d'une convention.

| <u>Intitulés</u> | <u>Tarifs</u> |
|--|----------------------------------|
| 1 couloir en l'absence d'encadrant qualifié pour la surveillance (BNSSA ou MNS) uniquement pendant les heures d'ouverture au public du bassin (soumis à convention spécifique) y compris pour l'armée, SDIS, Gendarmerie, Police, Prison | 40 € (ancien tarif : 36 €) |
| 1 couloir avec un encadrement qualifié pour la surveillance (BNSSA ou MNS) y compris pour l'armée, SDIS, Gendarmerie, Police, Prison | 20 € (ancien tarif : 18 €) |
| 1 couloir pour les Collèges | 23,50 € (ancien tarif : 22 €) |
| 1 couloir pour les Lycées | 18,50 € (ancien tarif : 17,60 €) |
| Location d'un couloir + enseignement assuré par la CC2T | 75 € (ancien tarif : 75 €) |
| <u>Autres Locations</u> | |
| Tarif de la salle de réunion si achat d'entrées public (2h maximum) | 20 € (ancien tarif : 15,20 €) |
| Tarif horaire de la salle de cours pour les groupes et associations si location ou mise à disposition de couloir | 5 € (ancien tarif : 5 €) |
| Location de 30 minutes d'aquabike, sans encadrement | 8 € (ancien tarif : 6 €) |
| Forfait Dégradation établissement | 200 € (nouveau tarif) |

PLONGEE

Créneau destiné à l'enseignement ou à l'entraînement, pour 15 plongeurs au maximum, encadrés par leurs moniteurs.

Le directeur de plongé est à la charge du locataire (fosses de 6 et/ou 12 m).

La prestation peut comprendre le prêt de la salle de réunion si disponible et sur demande es Systèmes de Stabilisation Gonflables, les détendeurs, les bouteilles de plongée et le matériel d'oxygénothérapie sont fournis.

Les locations de fosses font l'objet d'un conventionnement annuel, la date de validité est :

- D'un an à partir de la date d'achat pour une séance et pour le lot de 10 séances
- De deux ans à partir de la date d'achat pour un lot de 50 séances
- De 3 ans à partir de la date d'achat pour un lot de 100 séances

Les séances qui ne seront pas utilisées pendant la durée précisée dans la convention seront perdues

| Location fosses de plongée et forfaits | Tarifs | Tarifs / séance (pour information) |
|---|--------------------------------|------------------------------------|
| 1 séance de 50 minutes | 105 € (ancien tarif : 99 €) | 105 € (ancien tarif : 99 €) |
| 1 séance d'1h45 | 160 € (ancien tarif : 150€) | 160 € (ancien tarif : 150 €) |
| Lot de 10 séances de 50 minutes | 1000 € (nouveau tarif) | 100 € (nouveau tarif) |
| Lot de 10 séances d'1h45 | 1400 € (nouveau tarif) | 140 € (nouveau tarif) |
| Lot de 50 séances d'1h45 | 6500 € (nouveau tarif) | 130 € (nouveau tarif) |
| Lot de 100 séances de 50 minutes | 9500 € (ancien tarif : 9900 €) | 95 € (ancien tarif : 99 €) |
| Lot de 100 séances d'1h45 | 15000,00 €/séance | Soit 150€/séance |
| Location d'un bloc de plongée gonflé pour maximum 1h30 | | 4,00 € |
| Gonflage d'une bouteille de plongée après utilisation quel que soit le volume | | 3,00 € |

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

PRODUITS DERIVES

| <u>DIVERS</u> | Tarifs |
|---|--------------------------------|
| Carte RFID | 2,50 € (ancien tarif : 2,00 €) |
| Carte RFID (facturé aux associations et groupe en cas de perte) | 1 € (ancien tarif : 1 €) |
| Bracelet RFID | 5 € (ancien tarif : 5 €) |
| Clé de Cabine en cas de perte, vol ou casse | 10 € (ancien tarif : 10 €) |
| Bonnet à l'effigie d'Ovive | 3,50 € (ancien tarif : 3,50 €) |
| Bonnet simple | 2 € (ancien tarif : 2 €) |
| Style | 0,50 € |
| Portes cartes | 1 € |
| Jeton de casier | 0,50 € (ancien tarif : 0,50 €) |

COMITES D'ENTREPRISES & CARTES CADEAUX

| | |
|--|---------------|
| Pour les Comités d'Entreprises offre promotionnelle sur les cartes d'abonnement ou d'activités encadrées : 21 cartes similaires pour 20 achetées | |
| Cartes cadeaux | Montant libre |

MAISON SPORT SANTE TERRES TOULOISES (MSSTT)

Programme de reprise d'activité

(à compter de la date d'inscription)

Uniquement pour les usagers qui achèvent un parcours Prescirmouv

| | Personne domiciliée sur le territoire de la CC2T **** | Personne extérieure à la CC2T **** |
|--|---|--|
| Ateliers thématiques | 5 € (nouveau tarif) | |
| <ul style="list-style-type: none"> • 20 séances « sport santé » aquatiques ou terrestres organisées par Ovive ou l'un des partenaires associatifs / clubs • Un bilan final avec un agent de la MSSTT | | |
| - Quotient familial inférieur à 700 | 57 € (ancien tarif : 47 €) | 90 € (ancien tarif : 80€) |
| - Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus) | 73 € (ancien tarif : 63 €) | |
| - Quotient familial supérieur à 1 400 | 90 € (ancien tarif : 80 €) | |
| (Les tarifs tiennent compte du coût du bilan final) | | |
| -Sous réserve de validation par les éducateurs sportifs pour les parcours de prévention tertiaire -Activités non cessibles, carte strictement personnelle, achat carte RFID supplémentaire obligatoire | | |

**** : sur présentation d'un justificatif de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales ; à défaut de présentation, le tarif maximal est appliqué.

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE

Le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250227-2025_01_07-

Programme de découverte d'activités

Uniquement pour tous les usagers et valable une seule fois par personne

| | |
|---|---------------------|
| Ateliers thématiques | 5 € (nouveau tarif) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un bilan initial avec un agent de la MSSTT • 5 séances « sport santé » aquatiques ou terrestres organisées par Ovive ou l'un des partenaires associatifs / clubs (Les tarifs tiennent compte du coût du bilan final) | 35 € |
| -Activités non cessibles, carte strictement personnelle, achat carte RFID supplémentaire obligatoire | |

Tarifs unitaires

| <u>Intitulés</u> | Tarifs |
|---|--------|
| Ateliers tout public sans date de validité ni adhésion « sport santé » organisés par Ovive ou un partenaire (Nouveau Tarif) | 5 € |

Tarifs supprimés :

- Cours et supplémentaires « Sport santé » 4€
- Cours sport santé P1, P2 ou P3 hors programme de reprise d'activité et au-delà du forfait de 3 cours compris dans l'adhésion à la Maison Sport Santé. : Tarif carte d'activités encadrées des cours collectifs
- Bilan motivationnel et physique complémentaire non inclus dans un forfait : 45 €
- Adhésion annuelle à la Maison Sport Santé : 10 €
- Remboursements pour absence de longue durée : Adhésion MSS / programme de reprise d'activité d'un an / cours au tarif unitaire : prolongation

REPORTS & REMBOURSEMENTS

| FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT | |
|---|---|
| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
| Cartes d'abonnements : 10 entrées, 20h et 150 entrées | Prolongation |
| Cartes d'activités, cours collectifs | Prolongation |
| Cours et tarifs unitaires | Prolongation |
| Réservation de fosse de plongée | Prolongation |
| ANNULATION DE SEANCES | |
| École de natation | Remboursement par séance annulée au-delà de la 3 ^{ème} séance annulée dans l'année scolaire, |
| - Quotient familial inférieur à 700 | 3,30 € |
| - Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus) | 4,50 € |
| - Quotient familial supérieur à 1 400 | 5,80 € |
| - Extérieur CC2T | 7,70 € |
| Activités encadrées, cours collectifs | Re crédit de la carte |
| Réservation de fosse de plongée | Re crédit de la carte |

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Indiquant la contre-indication de la pratique sportive ou de l'activité **pour une durée supérieure à 2 mois** (ou prolongation de certificats pour une durée supérieure à deux mois au total)

| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
|---|--------------------------|
| Cartes d'abonnements : 10 entrées, 20h et 150 entrées | Prolongation |
| Cartes cours collectifs | Prolongation |
| Cours et tarifs unitaires | Prolongation |
| École de natation | Par séance manquée |
| Remboursement de l'intégralité des séances manquées | |
| - Quotient familial inférieur à 700 | 3,30 € |
| - Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus) | 4,50 € |
| - Quotient familial supérieur à 1 400 | 5,80 € |
| - Extérieur CC2T | 7,70 € |

PRESENTATION D'UN CERTIFICAT MEDICAL

Indiquant la contre-indication de la pratique sportive ou de l'activité **pour la séance du jours même**

| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
|-------------------------|--------------------------|
| Cartes cours collectifs | Re-crédit |

AUTRES MOTIFS

Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive à la pratique, d'un justificatif de déménagement ou de mutation à plus de 30 km ou de décès

| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
|---|---|
| Cartes d'abonnements : -10 entrées - 20 heures | 3,50 €/entrée restante 3 €/ heure restante (l'heure entamée ne sera pas remboursée) |
| Carte 150 entrées | 30 € par mois complet restant (le mois entamé ne sera pas remboursé) |
| Cartes cours collectifs - activité unitaire - carte 4 activités - carte 10 activités - carte 20 activités - carte 40 activités | 11 € /activités restantes 10 € /activités restantes 9,50 € /activités restantes 8,75 € /activités restantes 7,75 € /activités restantes |

Maison Sport Santé Terres Toulouises

FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT

| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
|---|--------------------------|
| Ateliers | Prolongation |
| Programme de reprise ou de découverte d'activités | Prolongation |

ABSENCE DE LONGUE DUREE

-sur présentation d'un certificat médical de deux mois minimum (ou prolongation du premier certificat pour une durée total supérieure à deux mois) et uniquement pour l'ensemble des séances non effectuées.

| <u>Intitulé</u> | Report ou tarif unitaire |
|--|--------------------------|
| Programmes de reprise ou de découverte d'activités et ateliers | Repe |

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41
REÇU EN PREFECTURE
Prolongation le 04/03/2025
Application agréée E-legalite.com

AUTRES MOTIFS

Sur présentation d'un certificat médical d'incapacité définitive à la pratique, d'un justificatif de déménagement ou de mutation à plus de 30 km ou de décès

| | |
|---|----------------------------------|
| Programme de reprise d'activité d'un an à Ovive Remboursement de l'intégralité des cours non effectués | Par séance non effectué |
| Quotient familial inférieur à 700 | 2,85 € (ancien tarif : 2,35 €) |
| Quotient familial compris entre 700 et 1 400 (inclus) | 3,65 € (ancien tarif : 3,15 €) |
| Quotient familial supérieur à 1 400 & extérieurs CC2T | 4,5 € (ancien tarif : 4 €) |
| Programme découverte d'activités | 7 €/ séance (ancien tarif : 5 €) |

MODES DE PAIEMENTS ACCEPTEES

A l'accueil : espèces, Chèques, Cartes bancaires (à l'accueil & en ligne), Coupons sport ANCV, Chèques vacances ANCV, Pass'Loisirs, Cartes cadeaux, up sport loisirs.

Vu l'avis du groupe de travail « Ovive » qui s'est réuni le 7 novembre 2024

Vu l'avis de la commission services publics qui s'est réunie le 22 janvier 2025

Vu l'avis du bureau qui s'est réuni le

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- valider la nouvelle grille tarifaire détaillée ci-dessus
- fixer son application au 1^{er} avril 2025
- maintenir les anciens tarifs des locations jusqu'à l'expiration pour les conventions signées avant le 1^{er} avril 2025, pour l'année scolaire 2024-2025 uniquement ainsi que toutes les autres conventions en cours. (Hors conventions de plongée en cours)

Pour les programmes de parcours d'activités de la Maison Sport Santé :

- Autoriser le Président à signer toute convention avec les clubs et associations qui souhaitent accompagner les usagers dans un parcours d'activité physique dans le cadre de la MSSTT
- Autoriser le Président à verser aux associations / clubs la part de 10 €/séance et par usager dans la limite de 40 € / cours. Cette part sera versée annuellement.
- Autoriser l'accès gratuit à l'établissement Ovive et à toutes activités organisées par la CC2T aux usagers bénéficiant du programme Prescri Mouv pour des parcours de prévention tertiaire (P3). Le CROS assume cette charge financière par le biais de la convention établie et du suivi mensuel établi par Ovive afin de bénéficier du remboursement des frais inhérents au dispositif Prescri Mouv.
- Autoriser le Président à signer toute convention avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) du Grand Est reprenant l'organisation du dispositif Prescri Mouv et son mode de rémunération à la CC2T
- Autoriser le Président à signer tous les documents et pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREU

Mis en ligne le 04/03/2025 à 10h41

REÇU EN PREFECTURE
le 04/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250227-2025_01_07-